Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2026-121
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société « ALIOS » représenté par Monsieur Aymeric POIRIER en date du 07 octobre 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin d'assurer la sécurité des travaux de sondage du sol nécessaires aux analyses d'amiante avant travaux sur les réseaux d'eau potable, réalisés par la société « ALIOS » pour le compte de la SIAEPA, dans la rue de Bernescut, conformément au plan joint, il convient de réglementer la circulation par un basculement sur la chaussée opposée. Une largeur de voie de 4 mètres devra être maintenue au droit du chantier afin de permettre la circulation des usagers. Les travaux de carottage sont prévus du 09 octobre 2026 au 13 octobre 2026.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

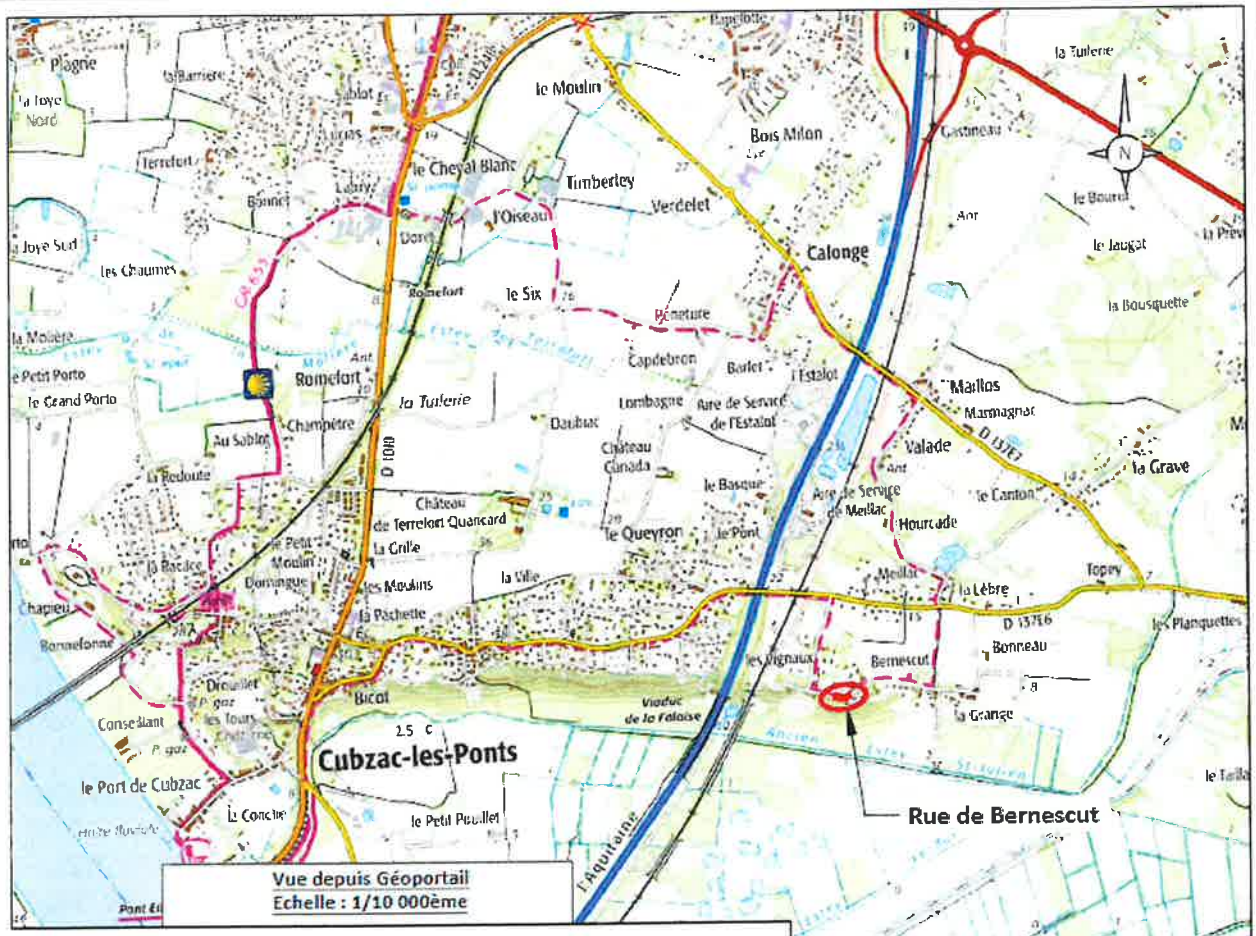
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur : Société ALIOS

Fait à Cubzac les Ponts, le 3. 10. 2026
Madame le Maire,
Maribel SOARES

MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS ★ 33240 ★

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*
- *Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*



S.I.A.E.P.A
du Cubzadais Fronsadais

Date : 15/09/2026
Ech : 1/25000

01220097

Commune de CUBZAC-LES-PONTS
Rue de Bernescut

Plan de Localisation

CUBZAC LES PONTS Bernescut



2 carottages à réaliser sur le côté Nord de la chaussée